

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 620 483

(21) N° d'enregistrement national :

87 12611

(51) Int Cl⁴ : E 05 D 11/00, 9/00.

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 11 septembre 1987.

(71) Demandeur(s) : SAFENICE, Société civile. — FR.

(30) Priorité :

(72) Inventeur(s) : Jean-Michel Quesdeville.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 11 du 17 mars 1989.

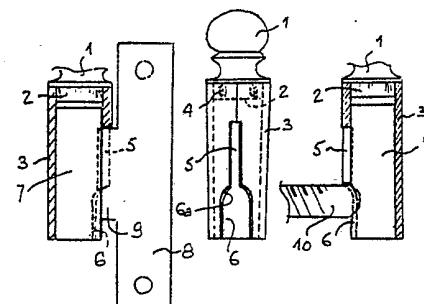
(73) Titulaire(s) :

(60) Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

(74) Mandataire(s) : Cabinet Boettcher.

(54) Cache décoratif pour charnières.

(57) Le cache décoratif selon l'invention est remarquable par
le fait qu'il possède une fente 5 débouchant au sommet
arrondi d'un embrèvement 6 plus large que la fente 5, de
manière à pouvoir coiffer soit une charnière à platines de
fixation, soit une charnière à fiches.



FR 2 620 483 - A1

Certaines charnières pour meubles comportent des charnons apparents fixés dans les pièces à articuler entre elles, soit par des platines de fixation reliées aux charnons par une patte, soit par des fiches.

5 On peut coiffer cette partie apparente par des caches décoratifs pour conférer une esthétique à l'articulation, généralement pour l'harmoniser avec le style du meuble qui la porte. Ces caches sont constitués par un manchon venant coiffer chaque charnon et surmonté d'un corps 10 décoratif appelé vase.

La présente invention entend proposer un cache décoratif qui puisse s'adapter indifféremment aux charnières des deux types susdit.

A cet effet, l'invention a donc pour objet un 15 cache décoratif pour noeud d'articulation visible d'une charnière, notamment pour meubles, constitué par un manchon destiné à coiffer l'un des charnons du noeud, surmonté d'un corps décoratif.

Selon l'une des caractéristique principale de 20 l'invention, le manchon présente une fente le long de l'une de ses génératrices, débouchant du côté opposé au corps, au centre du fond sensiblement arrondi d'un embrèvement du manchon plus large que la fente.

Dans un mode de réalisation préféré de 25 l'invention, le manchon est constitué par une feuille métallique roulée, soudée par points sur une prolongation axiale du corps. Afin de faciliter son maintien sur le charnon, le manchon est légèrement conique pour enserrer élastiquement le charnon.

30 L'invention sera mieux comprise au cours de la description donnée ci-après. A titre d'exemple, purement indicatif et non limitatif qui permettra d'en dégager des avantages et des caractéristiques secondaires.

Il sera fait référence au dessin annexé dans 35 lequel la figure unique est une représentation du cache selon l'invention, illustrant également son adaptation aux deux types de charnières.

En se rapportant à cette figure, on voit que le cache selon l'invention comporte un vase (1), se prolongeant par une extension cylindrique (2). Un manchon (3), formé par une feuille métallique roulée et soudée par points (4) sur la 5 prolongation (2) du vase (1), comporte une fente longitudinale (5) qui débouche dans un embrèvement (6) du manchon plus large que la fente (5). Cet embrèvement (6) possède un fond arrondi (6A) au niveau duquel débouche la fente (5).

On notera que le manchon (3) est légèrement 10 conique pour pouvoir ensérer élastiquement le charnon (7) de la charnière qu'il doit décorer.

On voit sur la partie gauche de la figure, que la charnière comporte une platine de fixation (8) reliée au charnon (7) par une patte (9) qui se loge dans la fente (5) 15 lorsque l'on met en place le cache.

Sur la partie droite de la figure, le charnon (7) est solidaire d'une fiche (10) de fixation de la charnière, et c'est dans l'embrèvement (6) que se loge la fiche lorsque le cache est mis en place.

20 Ainsi une seule fabrication est adaptable aux deux types de charnières, ce qui présente du point de vue économique un avantage certain.

L'invention trouve une application intéressante dans le domaine de la quincaillerie, notamment d'ameublement.
25

REVENDICATIONS

1. Cache décoratif pour noeuds d'articulation visible d'une charnière, notamment pour meubles, constitué par un manchon (3) destiné à coiffer l'un des charnons (7)

5 surmonté d'un corps décoratif (1), caractérisé en ce que le manchon (3) présente une fente (5) le long de l'une de ses génératrices, débouchant, du côté opposé au corps (1), au au centre du fond sensiblement arrondi (6A) d'un embrèvement (6) du manchon (3) plus large que la fente (5).

10 2. Cache selon la revendication (1) caractérisé en ce que le manchon (3) est constitué par une feuille métallique roulée, soudée par points (4) sur une prolongation axiale (2) du corps (1).

15 3. Cache selon la revendication 2 caractérisé en ce que le manchon (3) est légèrement conique pour coiffer élastiquement le charnon (7).

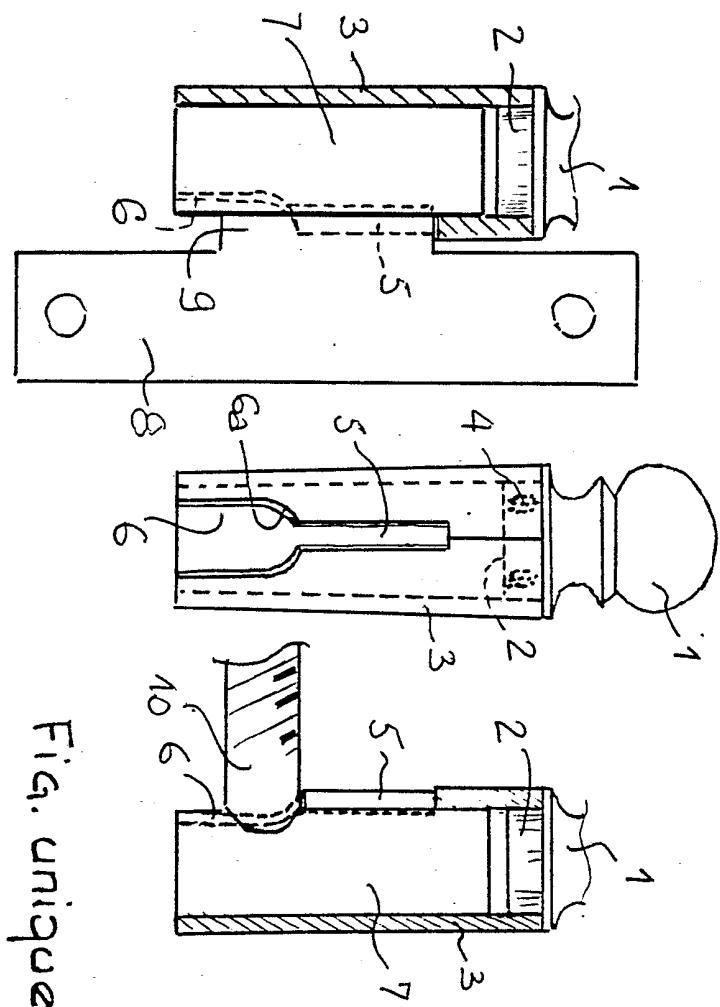


Fig. unique